

216^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA
 Le 29 septembre 2022 | 8 h 30 à 16 h 30 (HE) | Mode hybride
 En personne : Fairmont Château Laurier, Ottawa (Ontario)
 En mode virtuel : via Zoom

Résolutions découlant de l'adoption des motions

(Sous réserve d'une vérification ultérieure du procès-verbal de la réunion par le conseil)

| Point de l'ordre du jour | Résultat | N° | Résolution |
|--|--|------------|---|
| 1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour | Adoptée | 2022-09-1D | QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier l'ordre des discussions. |
| 3 Ordre du jour de consentement | Adoptée | 2022-09-2D | QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.4) soient approuvées au moyen d'une seule motion. |
| 4.2 Prolongation de la durée du prochain plan stratégique | Adoptée | 2022-09-3D | QUE le conseil, sur recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique, prolonge la durée du prochain plan stratégique, le faisant passer de trois (3) ans à cinq (5) ans. |
| 4.3 Révision des politiques du conseil | Adoptée par la majorité requise des deux tiers | 2022-09-4D | QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance : i. 7.7, Investissements ii. 6.4, Mandat du Comité FAGR |
| 7.1 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction | Adoptée | 2022-09-5D | QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada. |
| 7.2 Administrateurs et administratrices seulement | Adoptée | 2022-09-6D | QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil. |